



INITIATIVES LOCALES RHÔNE-ALPES//



L'ANCIENNE PAPETERIE de Cran-Gevrier, en haute-Savoie.

Photo Arch74.fr

Rhône-Alpes veut traiter ses friches « plus vite et moins cher »

LES EXIGENCES DE LA LOI ALUR

ZOOM// Les dépenses consacrées à la réhabilitation des sols pollués s'élevaient à 470 millions d'euros en France en 2010, selon la DREAL Rhône-Alpes. Leur montant a doublé en dix ans et devrait encore sensiblement progresser dans le cadre de la loi ALUR qui impose la création de secteurs d'information sur les sols annexés au document d'urbanisme et l'obligation d'une étude des sols pour les projets compris à l'intérieur de ces secteurs.



AMÉNAGEMENT

Les nombreux acteurs qui interviennent dans la requalification des friches sont encouragés à travailler ensemble.

Avec 658 friches, la région Rhône-Alpes accumule 14 % d'anciens terrains industriels pollués recensés en France. Soit quelque 5.000 hectares, essentiellement en cœur de ville, de 6 à 10 hectares en moyenne. Elles représentent un potentiel économique important et un enjeu urbain stratégique. Sur l'autre plateau de la balance foncière, Rhône-Alpes enregistre une consommation deux fois plus rapide de terres agricoles qu'à l'échelle nationale : 2.500 hectares de surfaces agricoles sont artificialisés chaque année. D'où la nécessité pour le président de la région, Jean-Jack Queyranne, de « reconstruire la ville sur la ville ». D'autant que la nature de ces friches a évolué : elles comprennent aussi bien des friches industrielles, d'ancien-

nes papeteries, comme à Cran-Gevrier (Haute-Savoie) ou à Annonay (Ardèche), que d'anciens tènements libérés par des entreprises publiques comme la SNCF ou EDF. Afin de réduire la pression foncière sur les terres agricoles et limiter l'étalement urbain, Rhône-Alpes entend mieux structurer la filière de requalification. « *Faire plus vite et moins cher pour recycler les sols pollués* », comme le souligne le conseiller spécial de la région, Gérard Leras. L'objectif est de mieux faire travailler ensemble les nombreux acteurs qui interviennent dans ces dossiers : centres de recherche universitaires ; Centre d'échanges et de ressources foncières (CERF) ; clusters et pôles de compétitivité spécialisés aux services des collectivités ; sociétés publiques locales ; bureaux d'études aux entreprises de déconstruction et de valorisation des matériaux. Dans cette optique, la Région peut compter sur le soutien financier de la Commission européenne qui a accepté d'inscrire au programme Feder une ligne de 24,7 millions d'euros au titre du traitement régional des friches. — **Vincent Charbonnier**